ainsi que les fonctionnaires des ateliers militaires lui ont fait une ovation.

A la fin de la réunion, le président a posé une couronne de lauriers sur la tête de l'orateur.

La presse officieuse dénonce le péril de l'agitation antisémitique.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que ce mouvement démagogique est plus nuisible que la guerre et la peste.

La *Post* est forcée de constater qu'il règne une démoralisation profonde sans laquelle de pareils scandales seraient impossibles. Elle insiste sur le danger qu'il y a pour le pays et la nation dans l'agitation actuelle.

Les journaux libéraux jettent feu et flammes et se plaignent des démonstrations antisémitiques sur la voie publique.

Mort du duc de Bedford

Londres, 24 mars. — Le duc de Bedford est mort subitement d'une maladie de cœur.

Les filateurs anglais

Londres, 24 mars. — Du *Daily-News* de ce matin :

« A minuit, la conférence entre patrons et ouvriers filateurs durait encore. On espère que les délégués ne se sépareront pas avant d'être arrivés à une entente. Le bruit courait que le travail serait repris avec une réduction de 2 3|4 0|0. »

Londres, 24 mars. — La grande grève des filateurs du Lancashire est terminée. Les ouvriers acceptent une réduction de salaire de 7 1|2 0|0.

Un grand steeple-chasse à Liverpool

Liverpool, 24 mars. — Résultat du grand national steeple-chasse : 1er, Claster; 2e, Aésop; 3e Voly-Not.

Une élection au Reichstag

Berlin, 24 mars. — M. Fusangel, journaliste, qui, on s'en souvient, révéla les scandales des aciéries de Bochum, a été élu député au Reichstag.

Une catastrophe en Amérique

Londres, 24 mars. — On télégraphie de Memphis-sur-le-Tennessee :

Un terrible ouragan a causé de grands dégâts dans la vallée du Mississipi.

Les villes de Tunica et de Cleveland sont presque entièrement détruites. L'école des enfants de couleur de Tunica s'est écroulée. 150 enfants se trouvaient dans le bâtiment au moment de l'accident. Il y aurait un grand nombre de blessés.

LE COMMERCE FRANÇAIS EN PERSE

On ne lira pas sans intérêt et surtout sans profit l'article suivant que nous empruntons au Bulletin de la Chambre de commerce française de Constantinople:

Les principales maisons persanes de Tauris, un certain nombre de celles de Téhéran et quelques-unes des autres villes envoient un frère, un parent, un associé, quelquefois un employé, résider, à Stamboul pour y opérer leurs transactions.

La personne déléguée sur notre marché y séjourne quelques années puis, son temps expiré, est remplacée ici et retourne en Perse. Ces délégués vivent très économiquement.

Ils louent une petite chambre dans un han et en font leur bureau, leur salle à manger et leur chambre à coucher. Généralement il se groupent dans des hans de Stamboul habités exclusivement par eux. Celui qui en contient le plus est Validéan.

Les commerçants persans n'ont pas une raison sociale bien définie, ils ne possèdent pas d'imprimés ni même un simple timbre humide. Les affaires se font, à Constantinople, au nom du membre de la société commerciale établi ici.

De là résultent des changements de nom qui, pour les industriels non initiés à ces affaires spéciales, paraissent extraordinaires. Ainsi vous travaillez avec Hadji Méchet Ibrahim Ispahanly depuis plusieurs années. Celui-ci retourne au pays, il est remplacé par son frère Agha Ali Ibrahim Ispahanla qui continue les opérations sous son nom propre. En somme il s'agit de la même maison et on nous assure que l'on n'a jamais profité de ces changements de raison, ni même de la mort du délégué de Constantinople, pour soulever des difficultés.

Si on ajoute que, suivant la langue maternelle de ceui qui reproduit un nom persan, la manière d'écrire ce nom diffère et qu'en outre, un grand nombre de maisons persanes ont leur siège dans le même han, on conviendra que les confusions sont très faciles.

En général, on est d'avis qu'il est plus sûr de travailler avec une maison composée de plusieurs frères ou parents qu'avec des associés non réunis par des liens de parenté. Ceci pour les difficultés pouvant survenir en cas de décès de l'un des associés. Pour le même motif, certains n'aiment pas traiter avec les commissionnaires persans qui achètent pour compte des maisons de la Perse qui n'envoient pas de délégué sur notre marché.

Comme tous les Orientaux, les Persans sont légèrement enclins à la chicane et ne manquent pas de laisser pour compte ou de réclamer des rabais lorsque le fabricant commet des irrégularités. Ils sont également portés à exagérer leurs ordres quand un article est demandé, sauf à se repentir ensuite d'avoir donné une commande trop importante.

Ce qui précède démontre l'absolue nécessité pour les industriels français qui désirent écouler leurs produits en Perse, d'opérer par l'entremise d'un bon agent de notre ville. Si le choix d'un représentant a toujours une très importance à Constantinople, dans le commerce avec les Persans il constitue la condition primordiale et indispensable.

Un bon agent connaissant à fond la clientèle persane, en étant connu et estimé, sachant comment on doit traiter avec elle, la manière de présenter les affaires, les précautions à prendre est un sûr garant de la réussite et de la bonne fin des opérations. Ces bons représentants spéciaux existent et nous sommes prêts à les désigner aux fabricants de la Métropole qui nous demanderont leurs adresses.

Il est, par contre, fort dangereux de confier ses intérêts à un petit jeune homme, frais émoulu du collège, qui ignore absolument les affaires avec la Perse et fera son éducation, dans cette branche, aux dépens des usines qu'il représente.

Nous nous occuperons plus loin de la question des règlements. Disons cependant, dès à présent, que, quoiqu'il soit nécessaire d'accorder d'assez longs termes aux Persans, les affaires traitées avec eux ne sont pas plus dangereuses que la moyenne des autres opérations de notre place.

Le commerce français aurait le plus grand tort de négliger cette clientèle et nous constatons avec regret une certaine dimiution dans la vente des articles français aux Persans.

Les Persans à Constantinople de l'opium, des tapis et du tumbeki (tabac pour narghilé). Ces ventes ne suffisent nullement à compenser les achats, ils font venir des fonds de leur pays.

Comme la Perse a des relations importantes avec la Russie, les maisons persanes font diriger leurs fonds à Odessa, *où ils arrivent en roubles. Là ils sont* convertis en papier sur Londres à 3 mois, qui est envoyé à Constantinople où il se négocie. Les fortes variations du rouble entrainent quelquefois des différences importantes. Une banque anglaise s'est bien établie en Perse et se charge de faire des remises directes sur notre place, mais les Persans n'aiment pas à utiliser son entremise.

Examinons maintenant quelles sont les marchandises achetées ici pour la Perse.

... Enfin des tissus en grande quantité et de la passementerie. En voici à peu près le détail :

Soieries.— Lyon fournit les belles qualités. Dans les sortes moyennes et secondaires, qui sont les plus demandées, Creffeld fait une grande concurrence à notre fabrication soyeuse.

C'est également Lyon qui vend le velours soie supérieur, laissant Creffeld vendre des quantités importantes en qualité ordinaire.

Les lainages, dits Mérinos double, provenaient jusqu'à ce jour exclusivement de la France — Roubaix et Reims. — L'Autriche et l'Allemagne commencent à nous faire concurrence pour ces tissus.

Les satins imprimés viennent d'Autriche qui produit un article ayant beaucoup d'éclat à des prix que la fabrique française n'a pas atteint.

Les doublures laine et coton, dites satin de Chine, sont demandées à l'Allemagne.

C'est de Suisse que viennent les grenadines brochées 54 centimètres. Saint-Quentin ne pourrait-il pas les fabriquer dans de bonnes canditions?

Le Velours coton (Velvet) est fourni par l'Angleterre et d'Allemagne; c'est l'Angleterre qui vend les tissus Astrakan servant à faire les bonnets que portent les Persans.

Dans la grosse draperie les produits Français ne tiennent qu'une place modeste. L'Autriche vend beaucoup de draps luisants, l'Allemagne écoule également des draps en Perse. Il nous semble que l'industrie de Vienne (Isère) pourrait fournir partie de ces draps.

Les draps légers, dits de Roubaix, sont fournis par la France,

Les lainages imprimés 52 centimètres, à fond de couleur et à grandes fleurs, proviennent de l'Allemagne et de l'Autriche.

Les lainages imprimés, les châles, etc., dits articles de Mulhouse, sont demandés en Alsace.

On nous dit que les tissus d'ameublement de qualité médiocre viennent d'Allemagne et que l'article de Roubaix pourrait donner lieu à des affaires suivies.

C'est l'Autriche qui vend les *tissus brochés d'or*.

L'*article de Tarare* trouvait un grand écoulement chez les Persans de notre ville. Il est en ce moment fortement concurrencé par l'industrie de la Saxe qui produit un article plus mauvais, mais dont la clientèle se contente, avec une sérieuse différence de prix. Il y a là un danger pressant; les commandes destinées à la France diminuent beaucoup, et, si l'industrie de Tarare ne sait pas devancer ses rivaux, elle perdra la plus grande partie des débouchés qu'elle trouvait ici.

En fait de passementeries, St-Etienne obtient un certain nombre de commandes; Barmen fournit les tresses et bordures laines, chamarures (serpentine) En ce moment ces articles donnent lieu à des achats importants. St-Etienne et St-Chamond pourraient en prendre une part.

Nous croyons aussi que Paris, dans le genre riche, Lyon et nos départements du Nord seraient en mesure de disputer à l'industrie d'Anneberg (Saxe) les ordres en passementerie dirigés sur cette ville pour la Perse.

Les Persans achètent aussi beaucoup de ces cotonnades anglaises imprimées, désignées dans le Levant sous le nom de manufacture qui donnent lieu à des affaires si considérables en Orient. L'Angleterre n'a pas encore trouvé — du moins sur notre place — de concurrent sérieux pour cet article et nous serions bien surpris si ce concurrent surgissait de la France.

Cet exposé rapide, résumé succinct et probablement incomplet, n'a pour but que de signaler à l'industrie française un débouché dont ses concurrents cherchent à s'emparer. Nos fabricants doivent non seulement défendre courageusement les situations acquises, mais encore chercher à fournir d'autres articles qui, du reste, leur sont spéciaux.

Nous les aiderons de tout notre pouvoir et sommes persuadés que, s'ils veulent utiliser notre bonne volonté et suivre nos conseils, ils obtiendront un résultat satisfaisant.

E. G.

Situation météorologique. — Roubaix, 25 mars.—Hauteur barométrique, 770. Température :
A sept heures du matin 5 degrés au-dessus de zéro
A une heure du soir 15 degrés au-dessus de zéro
A cinq heures du soir 13 degrés au-dessus de zéro

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

COURTE SÉANCE, vendredi soir, au Conseil municipal. On a consenti — malgré l'avis de M. Lepers, qui voulait le renvoi à la commission — à la prolongation, pendant toute la nuit, des services télégraphique et téléphonique. La ville donnera le crédit nécessaire. On se souvient que, récemment, la Société industrielle, puis la Chambre de commerce avaient renouvelé le vœu si souvent émis à ce sujet. Il convient de donner ici une bonne note au Conseil. Mais pourquoi a-t-il renvoyé à l'examen d'une commission, le vœu de la Chambre de commerce demandant le prolongement, jusqu'à Roubaix, du fil téléphonique reliant Le Havre à Lille? Ce prolongement n'engagerait en rien les finances de la Ville. C'est affaire à l'Etat qui doit bien cette gracieuseté à une ville dont les services postaux et télégraphiques rapportent environ huit cent mille francs.

M. le Préfet a transmis à l'administration municipale une délibération du Conseil de fabrique de Saint-Martin, s'élevant contre la prétention du Conseil de disposer des maisons vicariales. Nous avons constaté, lors de ce vote, que ces maisons sont construites sur un terrain, qui est un bien concordataire. Le Conseil de fabrique le rappelle et le préfet, dans une lettre qui a été lue en séance, ne dissimule pas qu'à son avis c'est lui qui est dans la Vérité et dans le Droit. Il est probable qu'à l'hôtel de ville on aura la sagesse de ne pas insister.

A propos d'un crédit supplémentaire pour frais de réception à l'Hôtel-de-Ville, un conseiller, M. Wilfart s'est élevé avec beaucoup d'indignation contre les diners offerts au préfet ou à ses représentants, lors du tirage au sort, du conseil de révision, etc. Ce citoyen, qui semble s'inspirer de la sobriété et des rigueurs de Sparte, ne veut pas que les fonctionnaires du gouvernement se livrent à des festins pareils, aux frais des contribuables. M. Achille Lepers, qui se rapprocherait plus volontiers, je crois, d'Alcibiade et qui, en tout cas, ne dédaigne pas de s'asseoir à ces banquets administratifs, M. Achille Lepers en a proclamé l'inéluctable nécessité. M. le Maire, lui, a invoqué les raisons de convenance : on nous fait diner, a-t-il dit, quand nous assistons au dehors au tirage au sort; il nous faut bien rendre la politesse. M. Carrette ne veut pas qu'il soit dit que les socialistes ne savent pas vivre! Le citoyen Wilfart insistant, M. Moret a trouve un argument triomphant : Nous devons maintenir ces diners, a-t-il expliqué à ses collègues, parce que, nous les mangerons, quand, bientôt, nous prendrons la place de ces gras messieurs les fonctionnaires du gouvernement ! Ce Moret est un homme pratique et prévoyant : nous ne nous étonnons plus qu'on en ait fait le rapporteur des finances !

A. R.

La première journée du Conseil de révision. — Un gai soleil et une température véritablement printanière ont favorisé la première journée du Conseil de révision. Aussi une animation exceptionnelle n'a-t-elle cessé de régner sur la Grande-Place, et dans tout le quartier avoisinant.

On sait que cette journée était consacrée exclusivement à l'examen des conscrits du canton Ouest de Roubaix, et des communes de Croix et Wasquehal.

M. Desobry, adjoint au maire, et M. Sayet, secrétaire-général de la mairie, étaient allés attendre à la gare, avec trois landaus, au train de huit heures quarante. M. le Préfet et les personnages qui l'accompagnaient.

Les opérations ont commencé avant neuf heures. Elles étaient présidées par M. Vel-Durand, préfet du Nord, assisté de MM. le général de brigade Boisgard, gouverneur de la place de Lille ; Ricard, conseiller de préfecture ; Grandel, de Lille, conseiller général; Jules Mulliez-Dewailly, de Lannoy, conseiller d'arrondissement ; Vigerie, sous-intendant militaire ; Charrier, chef de division à la préfecture ; Corneux, capitaine-adjoint au lieutenant-colonel commandant le recrutement à Lille.

MM. les docteurs Desmons, médecin-major de 1re classe, et Chameroy, médecin-major de 2e classe, étaient chargés de l'examen des conscrits.

Etaient présents : M. Henri Carrette, maire de Roubaix, suppléé pendant une partie de la séance par M. Desobry, adjoint; MM. Ségard, adjoint au maire de Croix; Delourme, maire de Wasquehal.

On remarquait dans la salle. MM. Poilvez, sous-lieutenant de gendarmerie à Roubaix, et Barroyer, commissaire central.

Le service d'ordre était fait par les brigades de gendarmerie de la caserne de la rue des Arts, sous les ordres de M. Guyon, maréchal-des-logis-chef, et par plusieurs brigades de police municipale, commandées par M. Friess, inspecteur.

Ont été examinés successivement cent concrits ajournés des classes 1890 et 1891, et quatre cent soixante treize conscrits de la classe 1892, pour le canton-Ouest de Roubaix, et les communes de Croix et Wasquehal, comme nous l'avons dit plus haut.

On peut évaluer à cent vingt environ le nombre des naturalisés, qui ont figuré dans ces diverses catégories.

La clôture des opérations, menées avec une précision toute militaire, avait lieu à midi. Alors commençait, dans la rue de la Gare, sous forme d'appel individuel, la revue par M. le général Boisgard, assisté de MM. le capitaine de recrutement Corneux, et le sous-lieutenant de gendarmerie Poilvez, des hommes des classes de 1872, 1877 et 1890, appartenant à l'armée auxiliaire, et de tous les hommes de la classe 1872, reconnus propres au service.

Pas plus que les opérations du conseil proprement dites, cette revue n'a donné lieu à aucun incident.

Elle était terminée vers une heure, et un déjeuner réunissait ensuite, dans la salle des délibérations du Conseil municipal, M. le préfet et les divers personnages cités au cours de ce compte-rendu, avec, en plus, tous les adjoints au maire de Roubaix.

Le menu était composé comme suit :

POTAGE CROUTES AU POT
HORS D'ŒUVRE
TURBOT SAUCE CREVETTES
SELLE D'AGNEAU SOUBISE
CANNETONS ROUENNAISE
FILET DE BOEUF
HARICOTS VERTS
SALADE
JAMBON
DESSERTS VARIÉS

Ajoutons qu'il nous a été impossible d'obtenir communication de la carte des vins; à ce qu'on nous assure, cependant, ils étaient aussi variés que capiteux. Café, liqueurs et cigares fins complétaient le menu.

Les autorités ont repris le train pour Lille vers trois heures : la seconde journée du conseil de révision est fixée à mardi, pour le canton Nord.

La station de Carême à Notre-Dame. — Le R. P. Roland, dans sa conférence de vendredi soir, a parlé de la confession.

Dieu pardonne, c'est un fait, a-t-il dit pour commencer; mais est-il possible de saisir le pardon divin sur le fait ? C'est la démonstration, victorieusement tentée par l'éloquent prédicateur.

Les faits se prouvent par des témoignages, ou bien ils se constatent. Voici d'abord les témoignages qui prouvent le pardon de Dieu.

Dieu a fait de la mort le signe de sa justice vengeresse; il a fait de la vie du pécheur le signe de sa miséricorde. Car Dieu n'a pas besoin de délai pour informer : sitôt le crime commis, le châtiment devrait suivre.Or, nous voyons le crime lever un front hautain, et impuni; nous voyons les victimes crier en vain, les âmes se perdre, le blasphème lui-même s'étaler, et le châtiment se fait encore attendre. Qu'est ce donc qui tient suspendu le bras de Dieu ? Sa miséricorde.

Voilà le premier témoignage, et le deuxième c'est la parole de Dieu. Il a promis qu'il pardonnerait ; or Dieu est fidèle, donc il pardonne.

Le troisième est son serment. Le serment lie plus que la promesse, et sa valeur dépend de celui qui l'a fait ; or Dieu est infiniment honnête, et quand il promet avec serment, son engagement a une valeur indéfinie. Il a juré qu'il pardonnerait au repentir, donc il pardonne.

Après les témoignages, les constatations. Le premier fait que nous pouvons constater, et qui prouve surabondamment le pardon de Dieu, c'est l'existence même de l'humanité. Dans le livre le plus ancien, le plus fouillé par l'intelligence humaine, le plus authentique, et le plus incontestable de tous les livres, il est dit que Dieu avait menacé le genre humain de mort, s'il prévariquait. Or l'homme a péché, et cependant le genre humain vit encore, donc Dieu a pardonné.

Voici le deuxième fait, Dieu avait promis un rédempteur; le rédempteur a été attendu quatre mille ans. Aujourd'hui il est historiquement démontré qu'il est venu. Cet envoyé de Dieu n'a jamais eu sur les lèvres que des paroles de pardon; il a absous de tous les péchés et il est mort pour les expier. C'est là un fait qui domine l'histoire et dont la chrétienté vit aujourd'hui tout entière; il prouve d'une manière éclatante que Dieu pardonne.

Le pardon est une institution vivante; c'est le troisième fait. Ici l'orateur enveloppe, par une comparaison très judicieusement appropriée, la pensée la plus frappante de son discours, en mettant la justice humaine et son organisation, en parallèle avec la miséricorde divine, et l'organisation que Dieu lui a donnée.

Il est, dit-il, des idées qui portent le monde, et qui, cependant ne seraient que des mots vides de sens, si elles n'étaient pas incarnées dans une institution ; par exemple : l'idée de justice, si nette qu'elle puisse être dans les esprits, si fort qu'on en suppose les sentiments dans les cœurs. S'il n'y avait pas, dans la société, des juges pour rendre la justice, toute une magistrature organisée puissamment, avec un ministre à sa tête, de hautes cours, des tribunaux inférieurs, et même des gendarmes, l'idée et le sentiment de justice seraient quelque chose d'absolument stérile. Dieu a voulu organiser sa miséricorde, comme les hommes ont organisé la justice. Il a établi des tribunaux à lui, devant lesquels on rend aussi la justice. De même qu'il a donné aux magistrats le pouvoir de juger, il a conféré aux ministres de ses miséricordes le pouvoir de pardonner.

Enfin, dernier fait, si nous avons quelque faute qui pèse sur notre conscience d'honnête homme et de chrétien, déposons-là dans le cœur du prêtre, et nous constaterons par nous-même un indéfinissable soulagement, qui ne peut venir que du pardon de Dieu.

« J'en ai tant vu », s'écrie le vénérable Dominicain dans une entrainante péroraison, « j'en ai tant vu de ces hommes qui se sont jetés à mes pieds, accablés de remords, le poids le plus honorable que puisse porter une créature humaine ! Et toujours je les ai vus se relever soulagés, et avec des larmes de bonheur dans les yeux ! »

La conférence à la Société de Géographie. — C'est aujourd'hui, samedi, à huit heures et demie du soir, que sera donnée, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole nationale des Arts industriels, une conférence sur « La côte du Dahomey », par M. le docteur E. Poussié, chargé de mission par le ministre de l'Instruction publique. — Nombreuses projections à la lumière oxhydrique.

Nous apprenons avec plaisir que M. Charles Pennel, lieutenant au 1er tirailleurs algériens, chevalier de la Légion d'honneur, en garnison à Aumale, vient d'être promu capitaine au 110e de ligne.

L'affaire du Comptoir d'Escompte. — *Une descente du Parquet. — M. Hindré à Roubaix.* — Vendredi, à deux heures quarante de l'après-midi, descendait à la gare de Roubaix, M. Duparcq, greffier de M. du Liscouët, juge d'instruction. Il était suivi de M. Hindré, l'ex-directeur du Comptoir d'Escompte, sous l'escorte de deux gendarmes. Depuis sa comparution en cour d'assises de Douai, l'ancien banquier a été de nouveau transféré à la prison de Lille, pour y continuer sa détention préventive, en attendant que l'affaire si grave et si compliquée, pour laquelle il est poursuivi, revienne à la session de mai.

En mettant le pied sur le quai, M. Hindré a demandé une voiture de place. On a obtempéré à son désir, et le prisonnier est monté avec ses deux gardiens et le greffier. La voiture s'est dirigée vers la Grande-Place, pour s'arrêter devant l'Hôtel-de-Ville. M. Duparcq est descendu seul, pour prévenir M. le commissaire central. Par le train suivant arrivait M. du Liscouët.

Dans l'intervalle, M. Barroyer avait envoyé chercher au Comptoir d'Escompte, rue Saint-Georges, par un agent de sûreté, aidé d'un commissionnaire public, avec sa voiture à bras, tous les livres et registres de la gestion Hindré, qui ont servi à l'instruction de l'affaire, et que le Parquet avait rendus, mercredi, à M. Marquis, le nouveau directeur, absent en ce moment.

La voiture de place, où il n'y avait plus que l'accusé et les gendarmes, prend bientôt le chemin de la rue du Moulin. M. du Liscouët suivait à pied, avec son greffier et le commissaire central. On allait chez M. Joseph Quint père, ancien administrateur du Comptoir d'Escompte.

On se rappelle qu'à l'audience du mardi 7 mars, à Douai, après la lecture de l'acte d'accusation, et la constitution du jury, lorsqu'il fut procédé à l'appel des témoins, on constata l'absence de M. Quint, qui avait fait parvenir un certificat de médecin.

Me Hattu, défenseur de M. Hindré, déposa alors des conclusions écrites, tendant au renvoi de l'affaire à une autre session. M. Quint, fit observer l'éloquent avocat, étant un des principaux témoins, sa déposition était indispensable.

L'avocat-général ne s'étant pas opposé au renvoi, la Cour rendit, après une longue délibération, un arrêt conforme.

C'est ainsi que le juge d'instruction avait eu l'idée de confronter M. Hindré avec M. Quint, au domicile de ce dernier, qui garde toujours la chambre. Aussitôt que les registres furent arrivés, un contrôle contradictoire des écritures incriminées prit place, sous la direction du magistrat, contrôle sur les résultats duquels nous devons garder la plus profonde réserve; ce laborieux travail dura jusqu'à six heures.

M. du Liscouët, accompagné de M. Duparcq, retourna à Lille par le prochain train, et M. Hindré, pour échapper aux regards indiscrets des nombreux voyageurs qui encombrent les quais, à cette heure de la journée, obtint la faveur de regagner sa prison par la grande route, dans la voiture qui l'avait amené de la gare.

Quant aux pièces à conviction, assez nombreuses et assez volumineuses pour remplir la voiture du commissionnaire public qui les avaient apportées, elles furent dirigées, toujours sous la surveillance de l'agent de sûreté, vers le cabinet de M. le commissaire central.

Grâce à la fermeture des glaces des portières, la circulation du prisonnier en ville, n'a guère attiré l'attention des passants, et il n'a été reconnu que par les personnes le connaissant particulièrement.

Une tentative de suicide. — Dans la soirée de jeudi, deux de nos concitoyens, MM. Desrousseaux et Rasson Henri, ramenaient au poste central un tisserand âgé de 36 ans et demeurant rue d'Alger.

Ce malheureux, sous l'influence de la boisson, se trouvant sur la berge du canal, avait voulu se jeter à l'eau avec ses deux enfants, disant que sa femme était morte — ce qui a été reconnu exact — et qu'il voulait en finir avec la vie.

M. le sous-inspecteur Dervaux a fait garder à vue le pauvre homme, qui se nomme Edouard Vincent; puis, le matin venu, il l'a fait ramener en son domicile.

Une grave affaire. — Nous avons parlé hier d'un tisserand, Charles H..., qui s'était rendu coupable de faits monstrueux ; on sait que ses victimes sont deux fillettes de douze ans.

Ces faits s'étant passés sur le territoire de Wattrelos, M. Chapé, commissaire de police du 4e arrondissement, a fait conduire cet individu à la disposition de son collègue de Wattrelos qui a entendu, dans la journée de vendredi, la mère de l'une des fillettes et les deux enfants.

Croix. — *Réunion du Conseil municipal.* — Le conseil municipal se réunira, mardi, 28 mars, à huit heures du soir; voici l'ordre du jour :

1° Lecture des rapports des commissions: 2° Rues et chemins ruraux reconnus, entretien en 1892. Approbation du procès-verbal de réception définitive; 3° Rue de l'Amiral Courbet, reconstruction de la chaussée en pavage, approbation du devis et emploi des vieux matériaux; 4° Ecole maternelle dans le quartier de la Mackellerie, approbation des plan et devis et vote des ressources nécessaires au paiement du terrain et des constructions; 5° Communication d'une lettre de M. le Préfet, relative à la création d'un abattoir public; 6° Taxe militaire, exemption de jeunes gens indigents. Avis; 7° Recensement et expertise à faire pour les cotes mobilières; 8° Communications diverses.

Communications diverses

«**Choral l'Avenir**». — Les membres de la société chorale l'*Avenir*, sont instamment priés d'assister à la répétition générale dimanche 26 mars, à midi précis, au local de la société, en vue du concert qui aura lieu le même jour au *Café du Globe*, au profit de l'Association des anciens élèves de la rue Turgot. Présence indispensable.

La fabrique d'articles de voyage **Soyez père**, *en face la gare*, LILLE, offre un grand assortiment de couvertures de voyage, sacs et nécessaires, garniture en argent; elle fabrique spécialement la caisse et la serviette pour échantillons.

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France.34200d

Nous offrons à nos lecteurs un livre de cuisine *ratique et simple* dont les explications concises donnent en peu de temps une connaissance parfaite de l'art culinaire. Les menus pour chaque jour de l'année sont en rapport avec les productions de la saison et permettent aux ménagères de varier leur plat sans augmenter leur budget. — Prix exceptionnel : 3 francs.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Une séance à la Société de Géographie. — Dimanche prochain, 26 mars courant, à 4 heures 1|2, aura lieu, à la salle de la Société de Géographie, place Leverrier, une conférence par M. A. Merchier, secrétaire général de la Société de Géographie de Lille. Le sujet est : « L'état actuel de la colonisation française. Les vieilles colonies et les nouvelles colonies; les protectorats; les compagnies à charte; Du véritable parti à tirer des colonies.»

Un commencement de grève. — Vendredi après-midi, les rattacheurs et bâcleurs, au nombre de 80, de la filature de M. Gadenne, rue du Collecteur, ont quitté le travail, mais ne se sont livrés à aucune manifestation.

Il paraît que les 20 métiers sur lesquels ces ouvriers travaillent, sont moins favorisés que les 22 autres; les ouvriers demandaient qu'on diminuât le numéro du fil, ce qui aurait eu pour résultat de leur faire gagner 2 fr. 50 de plus par semaine; et cependant leur salaire eût encore été inférieur à celui des ouvriers qui travaillent sur les autres métiers.

Le patron a répondu aux ouvriers qu'ils pouvaient prendre leurs livrets, et qu'il préférait arrêter les métiers parce qu'il lui était impossible de changer les conditions.

Une députation des ouvriers s'est rendue vers 5 heures au poste de police et a été reçue par M. Cotard commissaire du 1er arrondissement.

L'affaire de fraude du 15. — Disons tout d'abord que les quatre douaniers qui avaient reçu des blessures plus ou moins graves, sont complètement remis,

Le cheval hongre, hors d'âge, les harnais et la voiture, ont été vendus jeudi après-midi; et le tout a rapporté à l'administration environ 700 fr., cela valait beaucoup plus. Mais on sait que dans ces sortes de ventes, les enchérisseurs se montrent toujours fort prudents; et même, souvent, il ne s'en présente aucun. C'est même ce qu'on a pu constater jeudi. Pourtant on n'a jamais vu semblable affluence de curieux. Bref, cheval, voiture et harnais, sont retournés en Belgique. Il en est même qui prétendent avoir reconnu, dans les acquéreurs, deux des conducteurs du fameux équipage à deux chevaux.

On comprend que les cuirasses dont nous avons parlé n'aient pas été jointes au lot des harnais : elles sont des plus curieuses; la partie qui protégeait le poitrail, est en cuir très épais; on y voit l'empreinte d'une balle qui n'a pu la traverser, et qui a dû ricocher. Outre les cuirasses en cuir, les côtés du cheval étaient garnis de plaques en tolle articulées, et très ingénieusement disposées. Quant au bâton trouvé le 15 au soir sur la voiture, il est d'un bois très lourd est long d'environ 2 mètres, et se termine par une grosse bosse. Cette arme terrible ne pouvait être manœuvrée qu'avec les deux mains; mais chaque coup aurait certainement pu abattre son homme !

Encore une importante capture au Pont-de-Neuville. — Les fraudeurs ne se découragent pas facilement; car la nuit de jeudi à vendredi, vers 2 heures du matin, le poste du Pont-de-Neuville a eu de nouveau à soutenir une attaque des plus audacieuses, contre une bande de 8 fraudeurs. Mais comme à l'affaire du 15 mars, ils sont restés maitres du champ de bataille, et se sont emparés de 8 charges de tabac de Moravie d'une valeur de 5,250 fr. la plaine Parent, s'étend du côté droit de la route de Risquons-Tout, jusqu'au chemin qui conduit à la ferme de la Bourgogne. C'est là que les préposés Rosay en Monniaux avaient été placés en embuscade. Tout à coup ils virent arriver dans leur direction sept individus pesamment chargés, et armés d'énormes gourdins. Ils se portèrent sur eux en les sommant de se rendre. Mais les fraudeurs se préparèrent aussitôt à la résistance. Les douaniers tirèrent plusieurs coups de pistolet en l'air pour donner l'alarme aux embuscades les plus rapprochées. Le signal fut entendu du poste, et le brigadier Louis Perrin, et le préposé François Herbomez ne tardèrent pas à arriver au pas de charge, sur le lieu de l'attaque. Alors ce fut une vraie débandade: les sept hommes laissèrent tomber leurs ballots et disparurent dans la direction de la Belgique.

Au moment où les coups de feu ont été tirés, on entendit une voiture partir à fond de train vers Tourcoing. On suppose que cette voiture attendait sur la route, au-dessus du bureau. On avait, en effet, remarqué dans la soirée un équipage étranger, dont les allures avaient paru fort suspectes. Dans tous les cas, il est évident que les porteurs ne pouvaient aller loin avec un poids de 55 kilogs.

Après avoir remisé le 7 charges au bureau, on fit des recherches aux environs; on trouva encore, outre les gourdins abandonnés, un huitième ballot de même forme et de même poids que les autres. Le tout pèse brut 440 kilogs, net 420. de tabac de Moravie, en paquets, revêtus de vignettes belges, et avec la marque d'un fabricant de Courtrai.

Quand le tabac à fumer étranger est introduit en aussi grande quantité, il n'est pas destiné à la consommation des zones frontières ; mais il est expédié dans l'intérieur, au moins jusque au-delà de la Somme. Ce qui a été payé en Belgique 1,50 1,60 peut-être, est vendu par-là avec la plus grande facilité 4 fr. 10, 4 fr. 20 ; — et on n'en a jamais assez — on comprend donc que les fraudeurs s'exposent coup sur coup à d'aussi grands risques.

Quoiqu'il en soit, le poste du Pont-de-Neuville a depuis 10 jours, bien mérité de l'Administration !

L'accident de jeudi. — Le malheureux Gustave Vandevelde était très faible vendredi matin et son état était toujours considéré comme excessivement grave.

Un jeune récidiviste. — C'est le nommé Fernand Demailly, âgé de 13 ans, apprenti chaudronnier. Son malheureux père, qui n'a jamais pu en rien faire de bon, et à qui il avait volé récemment 200 fr., a déjà été l'objet des plus terribles menaces de la part de ce gamin. « Quand j'aurai 20 ans je te ferai ton affaire ! » lui a-t-il dit plusieurs fois. Il a subi 3 mois de correction, il a été poursuivi maintes fois pour maraudage en simple police. Dimanche dernier, il s'est introduit chez les époux Dufermont, à la Blanche-Porte, et s'est emparé d'une pièce de 5 f. qu'il a aussitôt dépensée en friandises. Il a été arrêté vendredi matin et a fait des aveux complets.

Société des Anciens militaires. — On nous demande l'insertion de l'avis suivant :

« La commission administrative de la Société des Anciens militaires fait appel à tous les Français ayant porté l'uniforme à venir se grouper sous leur drapeau.

» Depuis deux mois que la Société est en formation, plus de cent adhésions lui sont déjà parvenues.

» Nous faisons surtout appel à tous ceux qui ont fait les campagnes de Crimée, d'Italie, etc., etc., et leur donnons rendez-vous dimanche prochain, 26 mars, à 5 heures précises du soir, au siège de la Société, café Leclercq, près de l'Hôtel-de-Ville.

» *Le Président* : FOURMENTIN ».

Linselles. — On nous prie d'insérer l'avis suivant, adressé aux déposants de la Caisse d'épargne de Linselles :

« J'ai l'honneur d'aviser Messieurs les déposants de la Caisse d'épargne de Linselles que la Chambre des Députés, dans sa séance du 11 mars 1893, a voté l'article de loi suivant :

» *L'existence d'une succursale de Caisse d'Epargne ordinaire dans une commune fait obstacle à l'ouverture d'une deuxième succursale relevant d'une autre caisse* ».

« *Dans les communes où il existe actuellement deux succursales, la moins ancienne sera fermée* ».

» Il était utile que les déposants de notre succursale fussent mis au courant de ce vote, afin qu'ils ne s'engagent pas à porter leurs fonds à la caisse de Lille, pour être obligés de les retirer dans quelques semaines, au moment de la promulgation de la nouvelle loi.

» En attendant, la Caisse de Lille ayant refusé d'obtempérer aux ordres formels de Monsieur le Ministre du Commerce, de renoncer à la succursale qu'elle avait fondée à Linselles; Monsieur le Ministre n'a pas cru devoir attendre le vote définitif de la loi au Sénat et a soumis le litige au Conseil d'Etat.

» Je n'ai pas besoin d'ajouter que les fonds déposés à la Caisse d'Epargne de Tourcoing comme dans toutes les Caisses d'Epargne de France sont dans la plus complète sécurité.

» Tous les déposants qui ont cru aux calomnies, que quelques journaux malveillants ou simplement inconscients ont publié sur leur compte regretteront bien vite le manque de confiance qu'ils ont eu dans l'institution la plus sûre qui existe au monde et je ne saurais trop les mettre en garde à l'avenir contre le renouvellement de pareilles perfidies.

» *Le vice-président du Conseil de la Caisse d'Epargne de Tourcoing,*
FRANÇOIS MAZUREL-JONGLEZ
Conseiller général. »

Roncq. — *Primes aux cultivateurs de lin.* — Une première distribution des primes accordées, par le Gouvernement, aux cultivateurs de lin, a été faite le 13 mars. Un seconde distribution aux cultivateurs qui n'ont pas encore touché leur prime, aura lieu à brève échéance.

LILLE

Le monument Desrousseaux. — Le Comité parisien chargé de recueillir les souscriptions à Paris pour le monument Desrousseaux vient de se constituer de la façon suivante :

Présidents d'honneur : MM. Carolus-Duran et Gustave Nadaud; président du comité : M. Henry Carnoy; secrétaire : M. Maurice Thiéry; trésorier : M. Désiré Gacan.

Membres : MM. Achille, président de l'Union fraternelle de l'Aisne; Advielle, homme de lettres; F. Bertaux, critique d'art; Bouvret, vice-président du Cercle des Francs-Picards; Carrette, président du Cercle des Francs-Picards; Dabot, avocat à la Cour d'appel; Darmon, publiciste; Dubert, architecte, vice-président des Enfants du Nord ; Duvauchel, homme de lettres; Fagel, président de l'Union valenciennoise,

Franqueville, juge d'instruction; Hustin, publiciste; J. Labbe, homme de lettres; R. Le Cholleux, rénovateur des Rosati; le général L'Hérillier, président de la Betterave; Louis-Noël, statuaire; Ponsevrez, homme de lettres; Jean Richepin, homme de lettres; E. Saun, artiste peintre; de Swarte, trésorier général de Seine-et-Marne; Weerts, artiste peintre.

Excursion en Italie, à l'occasion du Jubilé épiscopal de S. S. Léon XIII. — Départ le 11 avril 1893.

L'itinéraire de ce voyage est le suivant : Bruxelles, Luxembourg, Bâle, la Suisse, le St-Gothard, Milan, Venise, Padoue, Bologne, Florence, Rome, Naples, Capri, Sorrente, la Grotte d'Azur, Pompeï (facultativement le Vésuve), le Monte-Cassino, Rome (audience pontificale le 22 avril), Pise, Gênes, Turin, Paris, Bruxelles. — Durée : 3 semaines. — Prix : 1re classe, 620 francs ; 2e classe, 535 francs.

FEUILLETON DU 26 MARS 1893. — N° 52

LES CHEVALIERS DU SAPHIR

par Paul SAUNIERE

XXVI

DE QUELLE FAÇON M. DE CAMAÏEUX PARA LA BOTTE QU'ON VOULAIT LUI PORTER

— Tiens ! vous ne souffrez plus ? dit Jenny, étonnée du changement subit qui s'était fait dans les manières du marchand.

— Au contraire, madame... aïe ! Que le diable emp... pardon... je voulais dire... satanée dent ! Le comte parlait de dix-huit millions...

— Est-il possible, s'écria Jenny ; mais il m'a dit qu'il ne savait pas au juste...

— C'est-à-dire..... il calculait approximativement... reprit Wilky s'apercevant qu'il était allé trop loin.

— Mais c'est énorme ! fit Jenny, Il faudra que je m'assure dès demain... Oui, j'irai chez M. Delanoix, je me ferai connaitre et il me dira... Je vous remercie de renseignement, monsieur.

— Il n'y a pas de quoi, madame, répliqua Wilky avec une assez laide grimace.

— Est-ce tout ce que vous avez à m'apprendre concernant cette affaire? demanda la jolie veuve.

— A peu près, madame. J'y suis tellement étranque je ne m'en suis pas autrement inquiété. Je n'ai même pas encore vu le jeune Stephen, depuis que M. le comte de Camaïeux l'a pris sous sa protection.

— Et quand il était tout jeune en Amérique, l'avez-vous bien vu ?

— Deux ou trois fois, madame, porté par la mulâtresse, sa bonne sans doute...

— Peu importe, interrompit Jenny. Maintenant une autre question ..

— Je vous écoute, madame... Ah ! j'ai le feu dans la bouche.

— Croyez-vous qu'un enfant dont sa mère s'est séparée alors qu'il avait plus d'un an, puisse tellement changer qu'elle ne le reconnaisse pas vingt-deux ans après?

— C'est possible, madame.

— Est-il possible aussi qu'il ne ressemble ni à son père ni à sa mère?

— Cela s'est vu.

— Ainsi, vous, par exemple, monsieur, si vous rencontriez aujourd'hui le Stéphen que vous avez vu enfant, vous croyez que vous ne pourriez pas le reconnaitre?

— J'en suis à peu près certain, madame... en ce moment surtout... je souffre trop.

— Alors, je vous laisse, monsieur, fit Jenny attristée. Excusez-moi d'avoir abusé de vos instants...

— Je suis tout à votre disposition, madame.

A ces mots, comme Jenny s'éloignait, il la suivit jusqu'à la porte en poussant des gémissements à fendre l'âme, et en couvrant toujours son visage de son mouchoir.

Elle partit sans avoir pu voir ses traits, ce à quoi elle n'attachait du reste aucune importance.

De la rapide enquête à laquelle Mme Moore venait de se livrer, il résultait que le comte avait dit la vérité et qu'Antoine était bien réellement son fils. Elle avait beau se raidir contre cette écrasante découverte, toutes les preuves s'accumulaient autour d'elle.

Elle était à deux pas de l'hôtel du comte: elle voulut s'y rendre, afin d'examiner les lieux. M. de Camaïeux avait dit vrai; la situation topographique de sa maison était telle, qu'en effet, Anna Dowes, dans sa fuite, avait pu voir en face d'elle une porte ouverte, et concevoir la pensée d'y déposer son petit fils. A qui s'en rapporter, désormais? Où s'informer? Toutes les portes auquelles elle venait de frapper s'étaient ouvertes pour lui confirmer les assertions du comte et d'Antoine. Que devait-elle faire ? Accepter ou contester la validité des preuves qu'on lui fournissait? Courir les chances d'un procès; voir les journaux retentir de son histoire; raconter les supplices de son mari ; faire du scandale un piédestal à sa honte, à son déshonneur?

C'était au-dessus de ses forces. Aucune de ces chances n'avaient échappé à l'intelligent directeur de l'association des Chevaliers du Saphir. Il avait tout calculé, tout prévu. La pauvre femme s'avoua vaincue.

C'était dur, pourtant! Avoir vécu vingt-deux ans avec l'unique pensée de retrouver son fils ; avoir dépensé, dans ce but, des sommes considérables et ne revoir dans ce fils qu'un étranger! Ne rien sentir en soi qui vibrât au seul nom de Stéphen ! Chercher en vain, sur le visage glacial de cet Antoine, un seul trait qui rappelât ceux de Georges ou les siens !... Voilà où elle en était réduite.

Le lendemain, elle écrivit à Antoine ces quelques mots:

« Monsieur,

» A dater d'aujourd'hui, vous pouvez vous présenter, quand bon vous semblera, chez celle que l'on dit être votre mère.

» Je vous salue.

« JENNY MOORE. »

Et sur l'adresse elle écrivit: Monsieur Stéphen Moore, hôtel de Bade, boulevard des Italiens. »

Quant elle eut fini, elle jeta la plume avec horreur. Depuis qu'elle avait tracé ce nom, cette plume lut brûlait les doigts.

A peine cette lettre était-elle partie que l'agent Dubois se présenta.

En l'apercevant, la belle veuve lui fit signe d'attendre, se dirigea vers sa chambre et en revint, tenant à la main une liasse de papiers.

— Voici cent mille francs de titres au porteur, dit-elle. Je vous remercie, monsieur.

— Vous êtes donc convaincue maintenant? demanda froidement l'agent.

— Hélas ! non, monsieur ; mais tout me condamne, répondit-elle en essuyant une larme.

— Alors, gardez cet argent, madame; tant qu'il vous restera un doute dans l'esprit, je ne l'accepterai pas. Je suis homme avant tout, madame, et je n'admets pas qu'une mère puisse se tromper !...

XXVII

DANS LEQUEL LES VAINCUS RELÈVENT LA TÊTE

Jenny considérait avec stupéfaction l'agent de police. Certes, elle ne s'attendait guère à rencontrer dans cette classe proscrite un semblable désintéressement.

— Je vous étonne, madame, dit finement Dubois. Je le conçois. Nous jouissons, en général, d'une assez détestable réputation; mais avec nous, voyez-vous, il faut s'attendre à tout, même à l'honneteté ! Vous me direz peut-être : Pourquoi avez-vous choisi ce métier-là ?... Je vous répondrai que je ne l'ai pas choisi ; qu'il est, pour ainsi dire, venu à moi ; que je l'ai adopté et que j'ai mis maintenant à l'exercer un certain amour-propre. Seulement il faudrait que vous fussiez avec moi plus franche que vous ne l'avez été dans le principe. J'avais bien deviné, il est vrai, que Stéphen Moore était votre fils, quoique vous ne me l'eussiez pas avoué. Mais il est de certaines choses pour lesquelles je ne saurais avoir la même prescience.

— Mais, monsieur, fit observer Jenny, ne vous ai-je pas dit, dans ces derniers temps, tout ce que je savais ?

— Pas tout à fait, madame; je vous ai arraché, brin à brin, des lambeaux de vérité ; mais je ne la connaissais pas tout entière.

— Qu'espérez-vous donc encore ?

— Tout, madame. Il y a huit jours, je désespérais, j'en conviens ; mais, aujourd'hui, je suis persuadé qu'il y a ou qu'il y a eu un Stéphen Moore. La question est de savoir s'il vit, d'abord ; et, s'il vit de s'assurer que c'est bien l'ouvrier Antoine, et pas d'autre. Est-ce bien cela ?

— Certainement ; mais les preuves que l'on m'a fournies...

— Sont indiscutables, je veux bien le croire, mais peuvent s'appliquer à un autre.

— Croyez-vous donc qu'on aurait fait une substitution de personne ?

— Vous me le demandez, madame ! vous qui refusez encore de vous rendre à ce que vous appelez l'évidence.

— Mais je puis me tromper...

— A ce point-là, je ne le crois pas.

— Vous supposez donc que M. de Camaïeux...

— Vous allez trop vite, madame, je ne suppose rien. Je n'ai aucune raison de suspecter la bonne foi de M. de Camaïeux, mais elle peut avoir été surprise.

— C'est vrai, fit Jenny.

— Croyez-vous qu'il ait quelque intérêt à ce que Stéphen Moore soit retrouvé ?

— Je l'ignore, monsieur.

— Si cependant, connaissant dans ses moindres détails, comme vous m'avez dit qu'il la connaissait, l'histoire de Georges Moore, il était allé trouver son fils, qui vous me l'avez dit aussi, ne savait pas ce qu'était devenue la fortune de son père, et s'il lui avait proposé, moyennant partage ou commission, de lui donner cette fortune...

— Comment ! monsieur il serait possible !

Mais, encore une fois, madame, je ne sais rien, s'écria l'agent ; je pèse... j'examine... je conjecture...

— Oui, je comprends, dit Jenny, vivement... Après ?

— Eh bien ! je ne dis pas que cela soit, mais cela peut être. M. de Camaïeux n'est pas tellement détaché des choses de ce monde, qu'il n'ait entrevu la possibilité de faire une bonne affaire...

— C'est évident.

— Quant à Antoine, poursuivit l'agent, il est probable qu'il est de bonne foi ; cependant...

M. Dubois s'arrêta, n'osant formuler sa pensée.

— Quoi donc ? demanda curieusement la belle veuve.

— D'après les renseignements que j'ai recueillis sur son compte, il se peut que, paresseux, dissipateur, porté comme il l'est à la débauche, — je vous demande pardon, madame...

— Oui, je sais dit, Jenny, avançant dédaigneusement la lèvre inférieure

— Il se peut, dis-je, continua Dubois, qu'on lui ait offert le rôle de Stéphen, et qu'il l'ait accepté pour satisfaire à ses passions.

— Vous avez raison, s'écria Mme Moore qui admettait tout, plutôt que la légitimité d'Antoine.

— Quant aux personnages dont le comte a invoqué le témoignage, je n'ai rien à en dire; mais je vous ferais observer qu'ils sont tous étrangers, depuis le baron de Liebeman, qui est Allemand, et le marquis de Las Navajas, qui est Espagnol, jusqu'à cet Américain Wilky, Or, quelle consistance offrent ces gentilshommes et ce marchand ? C'est ce dont il faudrait s'assurer ; c'est ce que je me charge de vous apprendre...

(*A suivre*)

PAUL SAUNIÈRE.